



## Berset Solange, Mesot Roland

Création d'un Fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos Hautes Ecoles spécialisées HES

Cosignataires : 5

Réception au SGC : 16.06.16

Transmission au CE : \*24.06.16

### Dépôt et développement

« La recherche constitue, avec l'enseignement, l'une des pierres angulaires des Hautes Ecoles spécialisées (HES) », écrit le président de la Conférence des Recteurs des HES Suisses, Thomas D. Meier.

Les HES possèdent aujourd'hui le savoir-faire pour être performantes sur le marché et séduisantes aux yeux de leurs partenaires. Elles assurent un transfert efficace du savoir, de technologie et d'expérience vers la pratique, tant sur le plan économique que social et artistique.

Un des facteurs de réussite des HES est le profil spécifique de la recherche, à savoir une recherche appliquée pragmatique, techniquement et scientifiquement fondée, ainsi qu'avec un fort ancrage dans la pratique au sein de notre société.

Les HES orientent leur recherche sur les besoins de nombreux partenaires économiques, sociaux, institutionnels et culturels, les résultats renforcent la compétitivité économique, favorisent la qualité de vie et/ou influent sur le contexte culturel de notre canton.

Pour le futur, il est de notre devoir d'assurer des infrastructures modernes et un financement suffisant de la recherche et de l'innovation. Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la création d'un Fonds de recherche appliquée et de développement destiné à nos HES, à hauteur d'environ 50 millions de francs.

Ce postulat, émanant des membres de la CIP HES-SO, demande au Conseil d'Etat d'attribuer un montant avoisinant les 50 millions – à prélever sur la fortune - afin de garantir le développement de la recherche et de l'innovation par le biais des différents partenaires de nos HES. Il doit permettre de financer des projets novateurs, dans des domaines diversifiés, afin de renforcer la capacité de l'innovation et de la recherche dans notre canton.

Cette somme est à considérer comme un investissement à long terme pour le développement de notre canton et comme un levier pour notre économie.

—

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).